



A S S O C I A T I O N  
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE  
fondée le 29 septembre 1983

La Chapelle, le 14 septembre 2007

Madame, Monsieur, cher membres de l'ASSC,

Depuis notre assemblée générale du 15 mars dernier, des événements importants se sont succédé.

Ainsi, à la suite des décisions prises par les conseils municipaux de Plan-les-Ouates (24 avril), puis de Lancy (31 mai), dans son arrêté du 27 juin, le conseil d'Etat a entériné l'acceptation du plan directeur de quartier, La Chapelle/Les Sciers, n° 29298D.

A nos yeux, celui-ci présente toutefois de graves défauts, déjà signalés dans nos lettres au responsable du département du territoire, aux autorités de Plan-les-Ouates et de Lancy et lors de nos dernières assemblées.

Le comité de l'ASSC a donc décidé de consulter un urbaniste et d'élaborer un contre-projet au futur plan localisé de quartier (PLQ). Celui-ci devait être mis à l'enquête dans le courant du mois de septembre. Il ne le sera qu'à fin 2007 et il concernera seulement les parcelles sises sur la commune de Lancy.

Nous vous soumettrons le futur PLQ et nos suggestions à **l'assemblée extraordinaire** que nous fixons au **jeudi 7 décembre 2007**, à 19 heures, auditorium des TPG, date bien sûr à confirmer dans une convocation plus explicite.

Le 8 août, nous avons pris connaissance de la lettre du chef de projet CEVA adressée à l'Office fédéral des transports (OFT). Les quatre arguments qui ont fondé notre opposition à CEVA (cf. assemblée extraordinaire du 5 octobre 2006) ont été rejetés. Toutefois, le P+R ne sera pas construit au chemin du Gui, cependant que le dessein d'un vaste parking à la douane de Bardonnex se précise.

De plus, conséquents avec nos décisions, nous contesterons la démolition des villas sacrifiées à l'installation des baraques de chantier. De toute façon, l'OFT examinera notre réponse à la lettre précitée.

Saluons, pour conclure, la décision du conseil municipal de Lancy qui, le 31 mai, a détaché du PAC La Chapelle/Les Sciers le quartier du bas de La Chapelle, il demeure donc en zone villas.

Ma lettre vous informe-t-elle de façon satisfaisante? Appelez-moi si vous souhaitez des explications plus précises.

Veillez croire, Madame, Monsieur, chers membres de l'ASSC, à mes sentiments cordiaux et dévoués.

Michel Janin